

Je pars en mobilité d'études ERASMUS+ ou Royaume-Uni

Panorama des 3 aides pour soutenir votre mobilité d'études : ERASMUS+, AMI, Région Nouvelle Aquitaine.

Retrouvez toutes les modalités de dépôt de votre dossier d'aide à la mobilité d'études [ici](#)

1-L'aide ERASMUS+

Soutien individuel réservé aux étudiants en mobilité d'études (SMS) dans un pays du Programme Erasmus+

- * Durée du séjour de 2 à 12 mois
- * Montant du soutien individuel : de 270€ à 370€ par mois selon le groupe de pays (cf ci-dessous)
- * Des compléments financiers sont prévus pour les mobilités d'études à destination des pays du programme ERASMUS+ : soutien pour les étudiants ayant le moins d'opportunité (voir critères dans le cadre du dépôt de votre dossier sur la plateforme AQUIMOB) ; transport écolo responsable (sur présentation de justificatifs à la fin de votre mobilité)

Les pays de destination du programme Erasmus+	Montants en vigueur pour l'année universitaire 22/23
Groupe 1 : Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Royaume-Uni (<i>Pays de la Région 14</i>)	370€/mois
Groupe 2 : Autriche, Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal,	320€/mois
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Macédoine du Nord, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie,	270€/mois

Sous réserve de dépôt d'un dossier complet ET d'attribution d'une aide ERASMUS+ :

-versement d'un acompte à hauteur de 80% après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet)

-solde après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet dont rapport ERASMUS+)

Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure).

2-L'aide AMI

L'**aide à la mobilité internationale** du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (pour une mobilité d'études) réservée aux étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS. Votre séjour à l'étranger donnant droit à l'aide doit être compris entre 2 mois consécutifs et 9 mois consécutifs. Pour l'année universitaire 2022/23, le montant est de 400 € par mois.

Le remboursement du trop-perçu sera demandé en cas d'interruption de la mobilité ou durée de séjour inférieure à celle renseignée (sauf cas de force majeure)

Sous réserve de dépôt d'un dossier complet ET d'attribution d'une aide AMI :

-versement d'un acompte à hauteur de 70% après réception et instruction des pièces (attestation d'arrivée et dossier de mobilité complet.

-solde après réception et instruction des pièces (attestation de fin de séjour et dossier de mobilité complet dont rapport ERASMUS+)

3-L'aide de la Région Nouvelle-Aquitaine

En savoir plus sur l'aide de la Région Nouvelle Aquitaine : [ici](#)